



Obtention dun visa en italie

Par **tataouinette**, le **08/08/2014** à **13:45**

Bonjour, je suis mariée avec un algérien depuis le mois d'avril et j'ai la nationalité Française pour travailler bien sur nous avons été régulariser à la préfecture déposer un dossier, ils nous renvoient vers le consulat de France en Italie car mon compagnon possède une carte d'identité Italienne et un permis de séjour . Par contre lorsque nous nous sommes mariés sur son passeport il a le tampon qu'il est rentré d'Algerie. A la mairie ils se sont empressés d'avertir le préfet de sa situation irrégulière.Car il n'entre pas dans l'espace shengen.[smile9] Ma question est est-ce qu'en Italie c'est à Rome qu'il faut demandait un visa ils peuvent le lui refuser. Il n'a jamais eu de problème de justices je précise. Merci pour votre réponse.

Par **Don Quichotte**, le **08/08/2014** à **15:43**

Si votre mari à une carte d'identité italienne, c'est qu'il est italien. Il a donc un libre accès à l'espace Schengen.

Je ne vois pas où est le problème !

Par **tataouinette**, le **09/08/2014** à **11:54**

Bonjour, merci pour votre réponse mais lorsqu'il est rentré en FRance il a passé plusieurs mois en Algérie et il est rentré en France. Pour les autorités les grandes excuses ils demandent un visa d'algérie ou de l'Italie donc pour eux il est rentré par l'algérie est s'est installé en France donc il est clandestin . Il a demandé qu'au frontière de l'Italie son passeport soit tamponné ils ont refusé . Ils ns restent qu'à espérer l'obtention d'un visa. Merci pour votre réponse en espérant avoir été claire ds mes explications.

Par **domat**, le **09/08/2014** à **15:49**

bjr,

Si votre mari a une carte d'identité c'est qu'il possède la nationalité italienne, et je rejoins la réponse précédente.

Votre mari n'avait pas à présenter son passeport algérien.

Cdt

Par **tataouinette**, le **10/08/2014** à **12:16**

Merci pour vos réponses mais qui peut m'expliquer pourquoi à la préfecture ils nous renvoient par l'obtention d'un visa Algérien ou Italien sinon ils ne nous calculent même pas ns sommes repartis bredouillent avec un dossier complet et en plus une avocate lui conseille ce tampon sur le passeport pour prouver qu'il est rentré d'Italie en France. Pensez vous que c'est une excuse pour ne pas lui faire les papiers j'ai vraiment du mal à comprendre ? Merci à vous !